



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 490 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation 11 des orientations ministérielles pour les personnes atteintes de maladies rénales recommande «de maintenir un temps de déplacement maximal de trois heures aller-retour, du domicile vers le lieu de traitement, pour accéder aux services d'hémodialyse»;

**CONSIDÉRANT QUE** les réalités géographique, climatique et routière de la Gaspésie sont difficiles;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour des raisons techniques et sanitaires, l'hémodialyse à la maison n'est pas disponible pour tous;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au ministre de la Santé et des Services sociaux l'instauration de deux mini-centres de dialyse en Haute-Gaspésie, soit à Sainte-Anne-des-Monts et Gaspé, ou encore l'instauration d'un service d'hémodialyse mobile établi à Matane et couvrant la Gaspésie jusqu'à Gaspé. Nous demandons aussi que ces centres servent de projet pilote pour le reste du Québec, afin de répondre aux besoins en hémodialyse dans les différentes régions du Québec.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**François Bonnardel, député de Granby**

**22 novembre 2014**  
**Date de signature de l'extrait**